



Syndicat des Enseignants-UNSA  
Section de Seine Maritime  
77, quai Cavalier de la Salle  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 73 16 75  
Fax : 02 35 03 92 26  
Mél : [76@se-uns.org](mailto:76@se-uns.org)  
Site : [www.sections.se-uns.org/76](http://www.sections.se-uns.org/76)

## Déclaration préalable à la CAPD du 6 décembre 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Aujourd'hui et avant les opérations de promotions de ce jour, les échelons 8 et 9 du corps des P.E. regroupent près d'un tiers des enseignants du 1er degré de notre département.

Or, quelle que soit leur notation appréciant leur valeur professionnelle, 20 % d'entre eux accéderont à l'échelon supérieur à l'ancienneté. Ces collègues auront donc attendu 4 ans 6 mois ou 5 ans pour voir enfin leur traitement progresser.

Cet engorgement particulièrement flagrant dans ces 2 échelons ne fait qu'augmenter le sentiment que, quel que soit l'investissement professionnel de chacun, l'accès vers une meilleure rémunération reste virtuel voire impossible.

Nous sommes donc très loin du «travailler plus et mieux pour gagner plus» et ce ne sont pas les quelques mesures de GIPA qui feront augmenter le pouvoir d'achat des enseignants dont toutes les études montrent qu'il sont les plus mal payés au niveau européen.

Que dire de plus pour témoigner du sentiment de lassitude qui imprègne nos collègues à l'heure où ils voient la pseudo-revalorisation limitée aux seuls débuts de carrière par le ministère avec la réforme de la masterisation dont nous n'avons pas voulu.

Qui plus est, l'injuste réforme des retraites laisse un goût particulièrement amer puisque bientôt les cotisations retraites des fonctionnaires se verront augmentées et, puisque les rigueurs budgétaires sont de mise et entraînent un gel des salaires, les enseignants verront inexorablement leur pouvoir d'achat baisser encore dans les années à venir.

Prenons un exemple concret qui, plutôt qu'un long discours, témoignera de l'angoisse dans laquelle sont plongés certains enseignants.

Madame R est au 9ème échelon du corps des PE. Ayant attendu d'avoir 15 années de service dans le corps des Instit's pour intégrer celui des P.E, elle pensait bénéficier à terme d'un départ possible à 55 ans. Mère de trois enfants, (heureusement pour elle nés avant 2004), et âgée aujourd'hui de 49 ans, elle va apprendre ce soir que sa promotion à l'ancienneté au 10ème échelon ne sera effective qu'au mois de juin 2011.

L'injuste loi sur les retraites vient d'être promulguée et, comme beaucoup d'autres collègues féminines, elle a donc choisi de demander sa mise à la retraite au 30 juin 2011 car, si elle voulait conserver un revenu de remplacement équivalent à celui que les services lui ont calculé (merci à eux en passant pour la quantité de travail accompli...), elle serait contrainte de travailler encore près d'une dizaine d'années (mise en place de la décote assassine oblige).

Enseignante dans une classe accueillant 30 élèves de maternelle dans un quartier dit «difficile», madame R aime son travail mais se dit déjà usée par celui-ci. Elle partira, sans médaille (ça n'a pas d'importance pour elle) mais surtout sans son 10ème échelon pris en compte pour sa retraite avec un profond sentiment d'injustice. Celui d'avoir accompli son devoir professionnel sans la reconnaissance qu'elle était en droit d'attendre d'un service public en charge de former la nation de

demain. Les parents comme les élèves regretteront celle qui, selon eux, exerçait avec passion «le plus beau métier du monde».

De plus, restrictions budgétaires obligent, l'école de Mme R se verra sans doute amputée d'une classe à la rentrée prochaine parce que l'accueil des moins de 3 ans n'est pas une priorité et que la tradition d'accueil des 2 ans dans l'école sera remise à plat.

Triste fin de carrière pour une fonctionnaire dévouée et obéissante. Tristes perspectives pour son école qui, en dépit de toutes les difficultés sociales du quartier, essayait de tout mettre en œuvre pour gommer les inégalités et donner à tous les enfants qu'elle accueille les meilleures chances de réussite.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, au moment de prononcer l'avancement de carrière de madame R, nous vous demandons de réfléchir, par delà cet exemple, à la nécessaire amélioration du déroulement de carrière de tous les enseignants et à une réelle revalorisation de la profession.

Madame R. avait demandé un stage sur l'histoire des Arts pour s'approprier davantage cette nouveauté des programmes de 2008. Hélas, celui-ci a été annulé et elle en a été prévenu quelques jours avant. Comme nous, elle aimerait avoir des explications sur cette annulation. Elle imagine que la raison en est celle du nerf de la guerre : l'argent. Elle ne sait pas si le coût de la maintenance de l'ascenseur de l'Inspection académique (elle a entendu parler de près de 30 000 euros...) y est pour quelque chose. Ca la dépasse. La LOLF, les BOP, elle ne connaît pas.

Ce dont elle est sûre, c'est qu'elle partira avec une retraite de 1600 € pour vivre et assurer les études supérieures de ses enfants encore à charge.

Tout au long de sa carrière, Madame R. s'est intéressée au système éducatif. Parce qu'elle est sensible à la réflexion menée actuellement sur la question des rythmes, elle pensait participer à la réunion-débat du 13 décembre. Pourtant concernée au premier chef parce qu'actrice de premier rang, elle devra renoncer à y participer parce que je cite «la priorité au service implique la présence dans sa classe». Encore un débat sans acteur... Une fin de non-recevoir au même titre que ce qui préside aux règles du dialogue social dans notre pays.

Souvent, Mme R pense à son père qui l'a incitée à devenir enseignant comme lui.

Le brave homme est parti à la retraite en tant qu'instituteur. Lui aussi a bien été trompé. Comme le prévoyait le protocole signé entre le ministère et le SE-UNSA, l'intégration de tous les instituteurs dans le corps des P.E. devait théoriquement s'achever en 2007 et le processus d'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des PE devait alors commencer. À la retraite, le père de Mme R. a aujourd'hui du temps libre. Il est patient... Il attend toujours. Peut-être verra-t-il cette assimilation avant la fin de ses jours...

Alors, résumons-nous si vous le voulez bien :

- La promotion de Mme R ne coûte presque rien à l'Etat puisqu'elle ne lui sera versée que pendant 30 jours et ne sera pas prise en compte pour sa pension.
- Son poste sera supprimé à la rentrée au nom des 13 leviers destructeurs du service public d'Education Nationale.
- Elle ne participera pas au stage qu'elle avait demandé.
- Elle va partir prématurément en retraite avec une pension de 1 600 euros et a fortement déconseillé à ses enfants d'embrasser la carrière d'enseignant.

Décidément, Madame R. est bien amère au crépuscule de sa carrière !!

«Les économies vous dis-je !» À l'image de Diafoirus dans *Le Malade Imaginaire* de Molière, ce gouvernement ne fait que ressasser dans le domaine éducatif comme dans tous les autres les mêmes dogmes. Au SE-UNSA, nous ne sommes pas dupes ; nous savons depuis longtemps que les saignées ne guériront jamais le malade !